

Un accord sur le pouvoir d'achat qui ne fait pas l'unanimité

La CGT Fonction publique a annoncé le 26 février qu'elle ne sera signataire d'aucun des volets de l'accord sur les salaires et le pouvoir d'achat proposé par le ministère du Budget et de la Fonction publique, estimant les mesures proposées "insuffisantes", "voire dangereuses". Premier syndicat de la Fonction publique, la CGT était la dernière organisation syndicale à devoir se prononcer sur ce texte. Sa délégation était sortie très déçue de la négociation, mais elle entendait consulter ses instances avant de donner sa position définitive sur le protocole d'accord.

Au final, aucun syndicat de fonctionnaires n'a signé le volet prévoyant une revalorisation du point d'indice (0,5% au 1er mars et + 0,3% au 1er octobre) qui "reste bien en dessous de l'inflation minimum prévue (1,6%)", souligne-t-elle dans un communiqué.

Contrairement à quatre autres syndicats, la CGT Fonction publique ne signera aucun des autres volets de l'accord, jugeant "les mesures proposées insuffisantes, voire dangereuses au regard des revendications portées par les agents, dans l'unité syndicale, et des enjeux de la Fonction publique".

Elle dénonce en particulier le fait qu'une partie du financement du protocole d'accord soit conditionnée à une baisse des effectifs dans la Fonction publique d'Etat. "Les ministres souhaitent étendre cette politique à la Fonction publique territoriale et à la Fonction publique hospitalière. Cela ne peut qu'induire une altération des conditions de travail des personnels et une dégradation du service public, ce que notre organisation ne saurait accepter", explique-t-elle.

Pour la CGT, "la question du pouvoir d'achat reste une préoccupation majeure" et "la poursuite de la mobilisation s'impose" en matière de salaires. Son communiqué note toutefois "quelques avancées" obtenues selon elle grâce à la mobilisation des fonctionnaires, comme le principe de négociations annuelles, "la valeur du point remise au centre des débats", et "la reconstruction complète des grilles indiciaires". "Encore une fois, l'Etat employeur va appliquer un accord minoritaire, donnant un bien mauvais exemple de la démocratie et du dialogue social", commente la CGT.